



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre, à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur et à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Des médias internationaux ont récemment rapporté que le « Department of Homeland » (DHS) des États-Unis a conclu un contrat de plusieurs années avec l'entreprise canadienne Hootsuite pour la fourniture de solutions de gestion et de surveillance des réseaux sociaux. Ce contrat inclurait l'utilisation du logiciel Talkwalker, un outil d'analyse et de « social listening » fondé sur l'intelligence artificielle, développé au Luxembourg. Cette technologie, aujourd'hui intégrée dans l'offre de Hootsuite à la suite du rachat de Talkwalker en 2024, serait mise à la disposition à l'agence « Immigration and Customs Enforcement » (ICE) dont les activités soulèvent régulièrement de majeures préoccupations au regard du respect des droits fondamentaux et de la protection des données.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

- Le gouvernement est-il informé de l'utilisation par le DHS et/ou ICE d'un logiciel d'intelligence artificielle développé au Luxembourg, en l'occurrence Talkwalker, dans le cadre de programmes de surveillance des réseaux sociaux liés au contrôle migratoire ou à la sécurité intérieure des États-Unis ?
- Le gouvernement envisage-t-il engager un dialogue avec l'entreprise concernée Hootsuite, ou bien avec les États-Unis, afin de s'assurer que l'utilisation de technologies issues du Luxembourg respecte les standards européens en matière de droits fondamentaux, de non-discrimination et de protection des données personnelles ?
- Le gouvernement dispose-t-il, à ce stade, d'une analyse des risques éthiques, juridiques et en matière de droits fondamentaux liés à l'exportation ou à l'utilisation, par des autorités étrangères, de systèmes d'IA développés au Luxembourg à des fins de surveillance, en particulier lorsque ces systèmes peuvent affecter des personnes migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées ?
- Les autorités luxembourgeoises ont-elles été consultées ou informées lors du rachat de Talkwalker par Hootsuite en 2024, notamment quant aux usages sensibles de la technologie ?
- Le gouvernement estime-t-il que l'utilisation de Talkwalker par des autorités étrangères telles que le DHS ou l'ICE serait compatible avec les principes du RGPD, notamment en matière de finalité, de proportionnalité et de minimisation des données ?

- Le gouvernement considère-t-il que les usages évoqués relèveraient de systèmes d'IA à haut risque au sens du futur règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act), et quelles en seraient les conséquences ?
- Le gouvernement estime-t-il que les entreprises développant des technologies d'IA au Luxembourg devraient être soumises à un devoir de vigilance renforcé lorsque leurs produits sont utilisés par des autorités impliquées dans des pratiques controversées ?
- Existe-t-il des mécanismes de suivi ou d'alerte lorsque des technologies développées au Luxembourg sont utilisées dans des contextes susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux ?
- Le gouvernement considère-t-il que l'utilisation de technologies développées au Luxembourg à des fins de surveillance migratoire par des autorités étrangères est compatible avec la stratégie nationale en matière d'IA responsable et éthique ?
- Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour éviter que le Luxembourg ne soit perçu comme un pôle de développement de technologies de surveillance intrusive ?
- Le gouvernement envisage-t-il de proposer, au niveau européen, un encadrement renforcé de l'exportation de technologies d'IA de surveillance, en particulier lorsqu'elles concernent des populations vulnérables ?
- Le gouvernement a-t-il connaissance d'autres États qui utilisent des technologies développées au Luxembourg aux fins de surveillance numérique de leurs citoyens ? Dans l'affirmative, de quelles technologies et de quels États s'agit-il ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Yves Cruchten
Député



Ben Polidori
Député